

Organismes membres



Ce que la FQME fait pour vous

Que vous soyez un camp de vacances, un centre d'escalade intérieur, une école de montagne ou une compagnie de ski, vous trouverez dans votre section plus loin tous les avantages concrets liés directement à votre discipline.

Ici, nous souhaitons prendre le temps de vous rappeler la mission de la FQME et comment toutes les actions accomplies quotidiennement par votre Fédération contribuent au développement et au rayonnement de ses deux disciplines, soit l'escalade et le ski de montagne.

La FQME c'est la force du nombre : nous représentons les intérêts de nos membres, qu'ils soient individuels ou corporatifs, et faisons rayonner les succès et les besoins des sports et de leur communauté en votre nom auprès des instances gouvernementales et autres institutions publiques et privées.

Depuis plus de 50 ans, nous travaillons pour rendre la pratique sécuritaire et accessible et pour développer des programmes personnalisés afin de faire reconnaître et rayonner nos sports. Voici quelques exemples de projets qui nous distinguent en tant que référence :

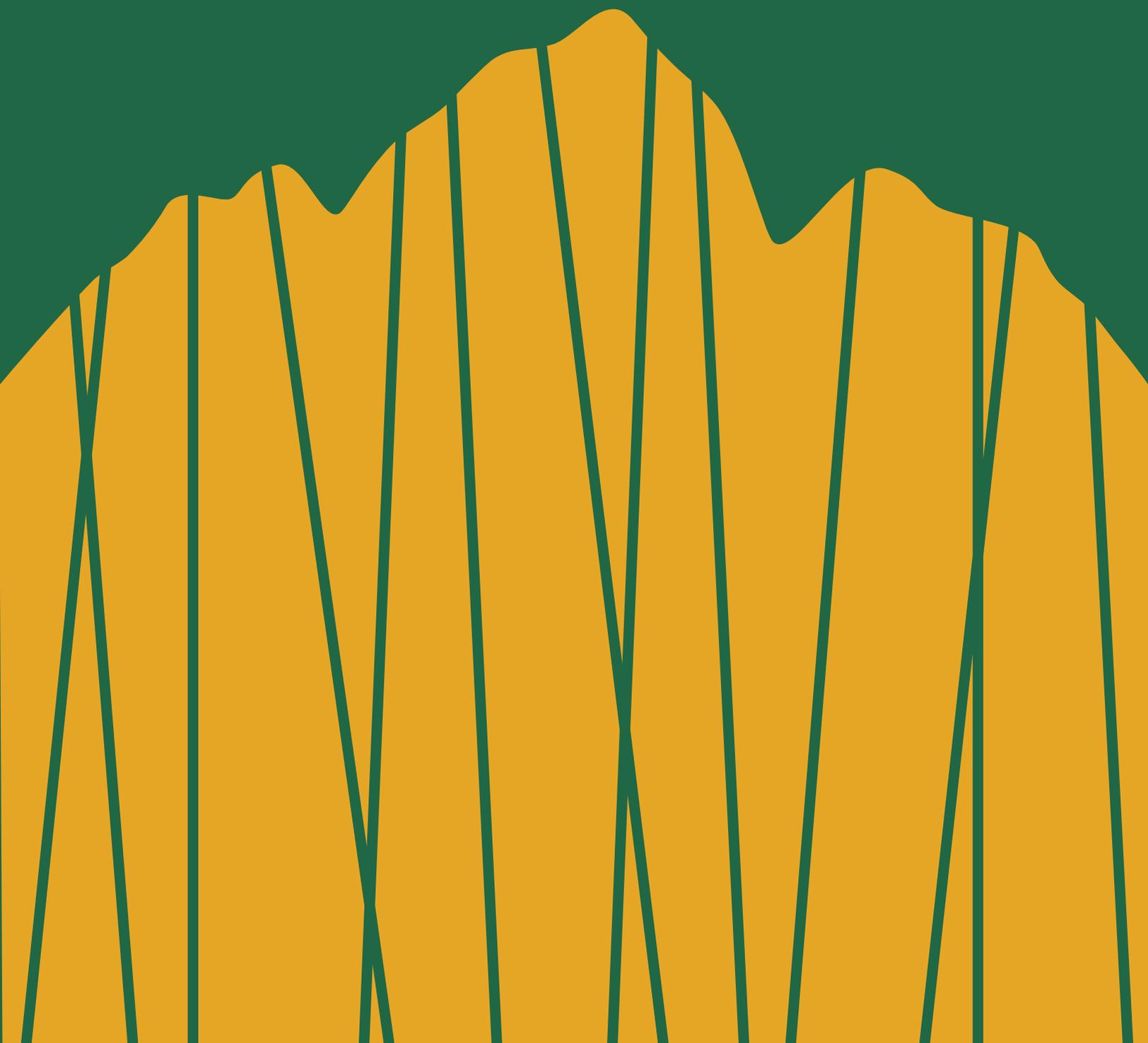
- Représentation de l'offre du sport et du loisir auprès des URLS, Association des camps du Québec, des municipalités, des régions, des centres de service scolaires. Plus le sport est connu et plus les retombées sont intéressantes pour toutes et tous;
- Reconnaissance des emplois liés au ski de montagne et de l'escalade auprès de la CNESST;
- Reconnaissance des emplois liés au ski de montagne et de l'escalade auprès de la CNESST;
- Création de comités d'expert·e·s pour mettre en place des normes et des programmes divers (formation, sport-étude, infrastructure d'escalade extérieure, aménagiste et ouvrier·euse-équipeur·euse...);
- Professionnalisation des intervenant·e·s (ex. officiel·le·s sportif·ve·s tels assureur·euse·s et ouvrier·euse·s, guides de ski, aménagistes et ouvrier·euse·s-équipeur·euse·s, etc);
- Concertation auprès du gouvernement, entre autre via le Réseau Plein Air Québec pour discuter d'enjeux entourant la pratique du plein air (problématique d'assurances, cohabitation des usager·ère·s, condition d'accès, sécurité et accessibilité);
- Développement du circuit compétitif québécois depuis plus de 15 ans avec soutien aux athlètes;
- Accompagnement dans la mise en place d'activités pour tous les types de structures artificielles d'escalade (SAE) : écoles, camps, lieux parapublics...

Ce travail d'arrière-scène de la Fédération a une portée énorme sur le travail que vous accomplissez tous les jours en tant que compagnie prestataire de services d'escalade ou de ski de montagne, et s'ajoute au travail que nous accomplissons chaque jour dans la création et la gestion de sites de pratique.

Devenir organisme membre de la FQME, c'est donc contribuer à donner une voix à la FQME, la vôtre, pour que votre Fédération puisse continuer son travail de rayonnement, en plus d'avoir l'opportunité de grandir, promouvoir sa communauté et se faire entendre de diverses manières...



Adhésion structure artificielle d'escalade (SAE)



Structure Artificielle d'Escalade (SAE)

Période : du 1er septembre au 30 août de chaque année

Avantages communs

Promotion

- Possibilité d'utiliser le certificat d'organisme membre dans toutes vos communications, pendant la durée de validité de votre adhésion
- Logo et description de votre entreprise sur le site web de la FQME et dans l'application mobile (à venir) dans la rubrique des organismes membres
- Promotion de vos événements, offres d'emplois et autres informations sur les plateformes numériques de la FQME, sur demande
- Diffusion de vos coordonnées lorsqu'une personne ou un organisme nous contacte pour savoir où pratiquer une l'activité d'escalade
- Occasion d'affaires possible lors d'événements FQME ou lors d'événements où la FQME est présente

Sécurité & expertise

- Accès gratuitement aux documents légaux et aux Normes Structures Artificielles d'Escalade (SAE) de la FQME
- Accès aux documents de formation et de sécurité de la pratique sportive
- Tarif préférentiel sur le matériel pour ouvrir des voies
- Accès au programme d'assurance accident (tarif préférentiel) pour les grimpeur·euse·s que vous encadrez ou qui utilisent vos installations (sur demande)
- Possibilité de recevoir un certificat d'assuré additionnel (sur demande) pour l'accueil d'un événement FQME pour les membres FQME
- Accès au soutien technique et aux services d'expertise de la FQME à tarif préférentiel (incluant l'inspection d'équipements et de structures, les aménagements de paroi, consultation, etc.)

Conditions d'adhésion pour tous

- S'engager à respecter les normes et standards de l'industrie ainsi que des fabricants d'équipement
- S'engager à respecter le Règlement de sécurité de la pratique de l'escalade de la FQME
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Description des LABELS

- École d'escalade reconnue (EER) : offre de la formation aux pratiquant·e·s (ex: accréditations, cours...)
- École de formation intervenants reconnue (EFIR) : offre des formations pour des breveté·e·s FQME au sein de son organisation

Options de base obligatoires

Option 1

Voie & bloc

600\$

Option 2

Bloc
seulement

300\$

Option 3

Voie
seulement

300\$

Avantages supplémentaires

- L'ensemble de vos activités et événements organisés sont automatiquement sanctionnés gratuitement dans le calendrier officiel récréatif de la Division 3, regroupant l'ensemble des événements annuels ne servant pas aux classements provinciaux des athlètes
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires
- Possibilité de devenir un point de vente d'adhésions FQME, ristourne de 20% sur chaque adhésion vendue aux participant·e·s de vos activités

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire



Option 4 - Compétitions du circuit Coupe Québec

200\$

Avantages supplémentaires

- Possibilité de sanction des événements dans les Divisions 1 et 2 du circuit de la Coupe Qc et tout autre événement officiel servant au classement provincial des athlètes et à leur développement (ex.: des circuits alternatifs tels ; universitaire et para-escalade, des camps de l'Équipe Québec, etc.). Frais de sanction à part
- Accès à un soutien administratif pour la mise sur pied et la gestion des clubs sportifs (OBNL) officiellement reconnus
- Accès à un soutien administratif en lien avec le Programme de formation des entraîneur·euse·s
- Prêt de matériel et d'équipements techniques (chronomètres programmables, caméras, assurance de compétition, ouverture de compétition, etc.) à tarifs préférentiels selon les demandes de sanction (ex.: gratuit lors d'événements de D1 et 2)
- Gestion des inscriptions par la FQME
- Diffusion des informations officielles prise en charge par la FQME (horaire final, format, ordre de passage, résultats, etc.)
- Équipe de Premiers répondants engagée par la FQME lors d'événements de D1 et 2
- Médailles fournies par la FQME pour les événements de D1 et D2
- Feuilles de pointages, marqueurs de route (identifiants et numéros de voies, départ/zone/top) fournis par la FQME
- Officiel·le·s en chef engagé·e·s par la FQME pour aider l'organisation et le déroulement des événements de D1 et 2 (ex.: Président·e du jury, juge en chef, ouvrier·euse en chef, assistant·e ouvrier·euse en chef, délégué·e technique, assureur·euse premier de cordée, etc.)
- Aide à la recherche et soutien dans la formation des officiel·le·s bénévoles (juges, assureur·euse·s, etc.)
- Support dans la promotion de l'événement sur les médias de la FQME



Option 5 - École d'escalade reconnue (EER) 100\$

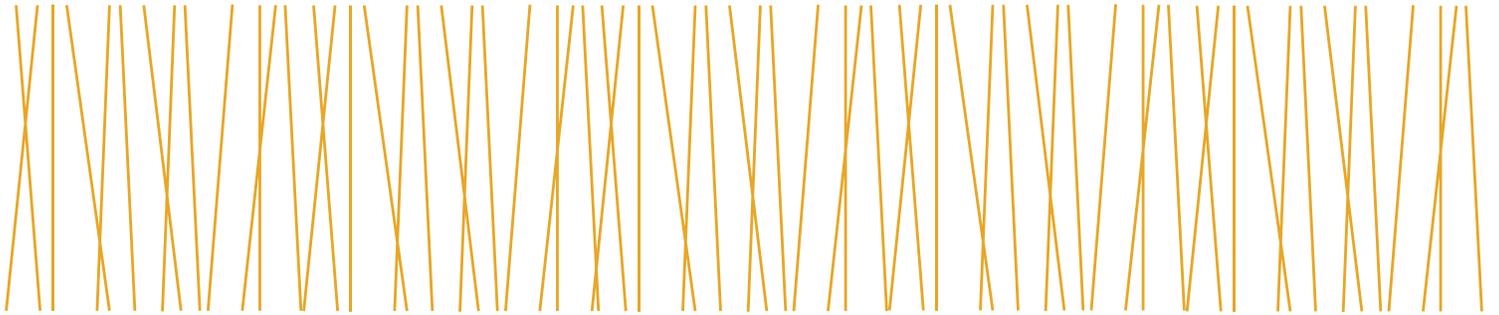
Offrir de la formation aux pratiquant·e·s (ex: accréditations, cours...)

Avantages supplémentaires

- Accès au programme de formation adapté aux structures artificielles d'escalade (SAE)
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé·e·s (contactez-nous pour plus de détails)
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME



Option 6 - École de formation d'intervenant reconnue (EFIR) 125\$

Offrir des formations pour des breveté·e·s FQME au sein de son organisation

Avantages supplémentaires

- Possibilité de donner des formations FQME au grand public
- Dates de vos formations diffusées sur le site de la FQME
- Aucun frais pour les manuels de formation en version électronique
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé·e·s (contactez-nous pour plus de détails)
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires

Conditions supplémentaires

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
- Avoir au minimum 1 formateur·trice breveté·e FQME pour former ses cadres (temps plein ou temps partiel)
- S'engager à respecter le code de déontologie de la FQME

Option 7 - Mandataire d'un programme de sport-études en escalade (PSEE) 150\$

Cette option s'adresse uniquement aux organismes à but non lucratif (OBNL) organisme membre qui souhaitent devenir mandataires sportifs d'un programme de Sport-études en escalade pour une ou plusieurs écoles secondaires. Les documents officiels sont disponibles sur notre site internet sous l'onglet escalade sportive/programmes scolaires

Avantages supplémentaires

- Accompagnement dans le processus de dépôt de candidature

Conditions supplémentaires

- Tou·te·s les pratiquant·e·s doivent être membres de la FQME et détenir une licence "Élève-athlète PSEE", incluant la participation dans la Division 1 ou 2
- Les athlètes doivent être identifié·e·s Espoir (voir détails dans le document du PSEE)
- Doit répondre aux critères présents dans le guide de mandataire PSEE

Option 8 - École de montagne 150\$

Pour les SAE qui offrent aussi des formations en extérieur. Vous bénéficiez de tous les avantages et devez respecter toutes les obligations liées aux Écoles de montagne (plus bas dans le document) mais à tarif préférentiel comme vous êtes déjà organisme SAE.

Organisme membre scolaire 150\$

Ce statut est destiné à tous les établissements scolaires qui possèdent une structure artificielle en escalade (SAE) de voie et/ou de bloc.

Avantages supplémentaires

- Accès à l'entièreté des éléments compris dans le Programme d'accompagnement scolaire en escalade (PASE), soit :
 - Accès complet au Guide d'activités pédagogiques en escalade (GAPE)
 - Tarif réduit pour la formation des intervenants et intervenantes
 - Tarif réduit de l'adhésion membre intérieure FQME pour les jeunes
 - Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
 - Accompagnement dans les services complémentaires (ex. : inspection, consultation, entretien, ouverture)
 - Accès au programme d'achat d'équipement professionnel à tarif préférentiel
- Inclus avec l'achat d'équipement : modèle d'un registraire des équipements
- Accès au document des normes de structures d'escalade artificielle (normalement à 100\$)
- Ajout de votre établissement dans notre liste des organismes membres sur notre site internet.

Conditions supplémentaires

- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME et le règlement de sécurité de la FQME.

Adhésion organismes ski



Organismes de ski

215\$
incluant gestionnaires sites

Période : du 1er décembre au 30 novembre de chaque année

Avantages communs

- Diffusion des dates de toutes vos formations et activités sur le site web de la FQME (sur demande)
- Référencement par la FQME lors de demandes extérieures
- Diffusion de votre matériel promotionnel et de vos coordonnées lors d'événements jugés pertinents
- Tarif préférentiel pour le Programme Québécois de Formation en Ski de montagne
- Accès au programme d'achat d'équipement professionnel
- Géoréférencement gratuit du site de pratique
- 20% de rabais sur les adhésions de vos employé·e·s
- Possibilité de récolter 20% de ristourne sur chaque adhésion vendue aux participant·e·s de vos activités et adhésions journalières à tarif préférentiel de 10\$/jour pour vos participant·e·s
- Accès à rabais à la signalétique pour la sécurité d'un site
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires
- 2 adhésions gratuites pour vous ou vos employé·e·s

Obligations communes

- Tou·te·s les pratiquant·e·s. doivent être membres de la FQME lorsque vous visitez des sites fédérés
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Option École de formation ski reconnue (EFSR) 125\$

École de formation de ski reconnue (EFSR) : offre des formations en utilisant le Programme québécois de formation en ski de montagne pour des pratiquant·e·s au sein de son organisation

Avantages supplémentaires

- Possibilité de donner des formations FQME au grand public
- Dates de vos formations diffusées sur le site de la FQME
- Aucun frais pour les manuels de formation en version électronique
- 20% de rabais sur l'adhésion de vos employé·e·s (contactez-nous pour plus de détails)
- Rabais de 50% sur la sanction individuelle
- Possibilité d'utiliser le certificat d'organisme membre dans toutes vos communications, pendant la durée de validité de votre adhésion

Conditions supplémentaires

- Être un organisme membre ski FQME
- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
- Avoir au minimum 1 formateur·trice breveté·e FQME pour former ses cadres (temps plein ou temps partiel)
- S'engager à respecter le code de déontologie de la FQME

Adhésion escalade extérieure



Écoles de montagne

incluant via ferrata

215\$

Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Avantages communs

- Possibilité de diffusion de certaines activités sur les canaux jugés pertinents de la FQME
- Référencement par la FQME lors de demandes extérieures
- 20% de rabais sur les adhésions de vos employé·e·s
- Possibilité de récolter 20% de ristourne sur chaque adhésion vendue aux participant·e·s de vos activités et adhésions journalières à tarif préférentiel de 5\$/jour pour vos participant·e·s
- Diffusion de votre matériel promotionnel et de vos coordonnées lors d'événements jugés pertinents
- 2 adhésions gratuites pour vous ou vos employé·e·s
- Possibilité d'utiliser le certificat d'organisme membre dans toutes vos communications, pendant la durée de validité de votre adhésion

Obligations communes

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Tou·te·s les pratiquant·e·s. doivent être membres de la FQME lorsque vous visitez des sites fédérés
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Option dépositaire

125\$

École de formation intervenant reconnue (EFIR)

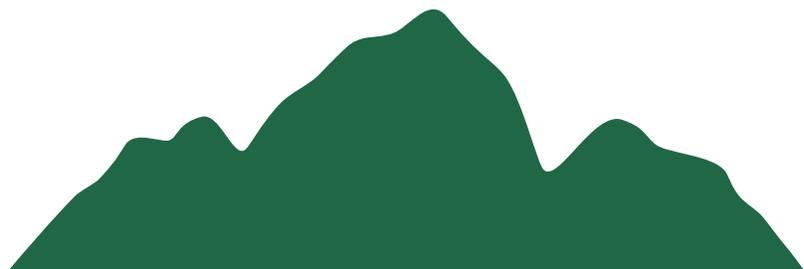
Offrir des formations pour des breveté·e·s FQME au sein de son organisation

Avantages supplémentaires

- Possibilité de donner des formations FQME au grand public
- Vos formations diffusées sur le site de la FQME
- Aucun frais pour les manuels de formation en version électronique
- Possibilité d'obtenir des visuels faisant la promotion des pratiques sécuritaires
- Rabais de 50% sur la sanction individuelle

Conditions supplémentaires

- Avoir au minimum 1 formateur·trice breveté FQME pour former ses cadres (temps plein ou temps partiel)
- S'engager à respecter le code de déontologie de la FQME



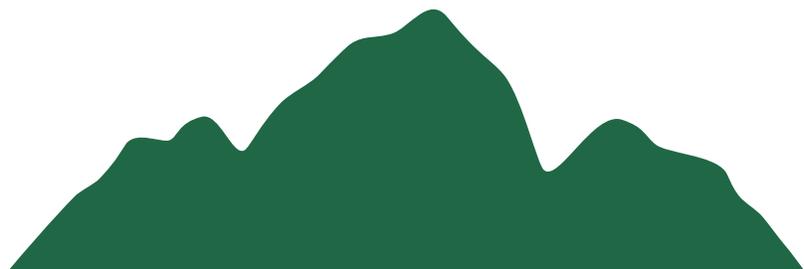
Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Avantages communs

- Frais de 5\$ par participant·e·s, pas de maximum, facturation aux 6 mois. Nous encourageons fortement les écoles à charger ce 5\$ en extra pour faire prendre conscience aux participant·e·s de l'importance d'être membre FQME.
- Avant ou après une activité, l'école de montagne peut proposer un code promo de 5\$ à ses participant·e·s valide sur une adhésion annuelle à la FQME. Pour chaque adhésion vendue, l'école de montagne recevra un crédit de 20% sur la valeur de l'adhésion, applicable en crédit sur la facture des adhésions (ou en paiement si vous dépassez les ventes).

Obligations communes

- Pour chaque sortie sur un site FQME, l'école de montagne devra fournir le nombre de participant·e·s et qui ont été couvert·e·s à titre de membres journaliers sous la police d'assurance FQME.



Autres



Camps de vacances

125\$

Période : du 1er avril au 31 mars de chaque année

Avantages communs

- Accès au programme d'achat d'équipement professionnel à tarif préférentiel
 - Inclus avec l'achat d'équipement : registraire des équipements avec numéro de suivis pour inspection facile à chaque début de saison
- Accès au programme de formation adapté pour les camps dispensé par la FQME
 - Formation abrégée qui prend en compte la réalité de vos installations
 - Inclus avec chaque formation : frais d'adhésion membre FQME adaptés (3 mois) pour les breveté·e·s, rabais sur les frais de déplacements & inspection des équipements à chaque formation
- Accès au document des normes de structures d'escalade artificielle (normalement 150\$)
- Mention du camps sur le site web de la FQME
- Référencement par la FQME lors de demandes extérieures
- Service d'installation et fermeture de paroi sur demande (prévoir des frais)
- 2 adhésions à la FQME incluses

Obligations communes

- Respecter le guide de pratique d'encadrement sécuritaire
- Avoir 90% de son personnel encadrant breveté FQME (pour les personnes encadrant les activités d'escalade seulement)
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME

Boutiques, constructeurs, fournisseurs & autres

250\$

Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Avantages communs

- Promotion de vos activités en lien avec la discipline
- Promotion des projets en lien avec l'escalade et le ski

Obligations communes

Pas de label pré-requis pour être membre : concerne les organismes qui ne font ni formation ni encadrement

Propriétaires/gestionnaires de sites 0\$

Période : du 1er décembre au 30 novembre de chaque année

- En échange d'une autorisation officielle d'accès pour la pratique d'activités d'escalade sur votre propriété, la FQME couvrira les frais de couverture d'assurance en responsabilité civile et accident. Par la signature d'une entente formelle avec la FQME, vous déléguez l'encadrement du site d'escalade à la FQME, selon vos conditions
- Possibilité de ristourne sur les adhésions vendues avec votre code (versement à la fin de l'année) pour la participation à la surveillance
- Accès au programme d'achat d'équipement
- Rabais sur les services FQME et tarification membre (formation encadrant·e, option montagne, développement, aménagement et inspection de sites de pratique)
- Soutien de la FQME (encadrement du site, consultation, affichage, gestion de risque, référencement aux expert·e·s de notre domaine, etc.)
- Pour plus d'avantages, se référer au statut Partenaires

Obligations pour les sites seulement

- Avoir signé le protocole d'entente avec la FQME pour les sites extérieurs seulement
- S'engager à respecter la politique de protection de l'intégrité de la FQME
- Confirmer avec le département des sites les conditions d'accès au site

Partenaires

215\$

(gestionnaire/propriétaire de site, municipalité ou autre organisme)

Période : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

- Programme personnalisé selon le besoin du partenaire : encadrement de site, aménagement de site, sanction de site, commanditaire, philanthropie, événement, etc.)
- Participation à la mission de la FQME
- Tarif organisme membre sur tous nos services (inspection, gestion de risque, développement de site, formation, etc.)
- Aide à l'encadrement de sites de pratique
- Option montagne disponible
- Rabais sur l'achat d'équipement
- Référencement et consultation d'expertise disponible
- Service personnalisé selon le besoin du partenaire statué dans une entente de gré à gré
- Possibilité de visibilité à déterminer
- Échange de service à déterminer
- Sanction d'un site de pratique (déclarer un site sécuritaire, les membres sont couverts)

Cadre normatif pour chaque type d'organisme membre

POLITIQUE	OM -CAMPS	OM- CLUBS RÉGIONAUX ET SPORTIFS	OM- SPORT PRIVÉ	OM- MANDATAIRE SPORTIF	OM- ÉCOLE MONTAGNE PRIVÉE	OM- ÉCOLE DE SKI PRIVÉE
Politique de délégation du pouvoir de dépenser et de sous-traiter	x	x	x	✓	x	x
Politique relative aux revenus	x	x	x	✓	x	x
Politique d'attribution de contrats	x	Recommandé	x	x	x	x
Politique de gestion financière et budgétaire	x	✓	x	✓	x	x
Politique de placements et de disposition des surplus	x	✓	x	✓	x	x
Politique sur les frais de représentation et de voyage	✓	Recommandé	x	✓	x	x
Politique de gestion du personnel	✓	Recommandé	x	✓	x	x
Politique de vérification des antécédents judiciaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Politique de confidentialité et d'accès à l'information	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Politique en matière de protection de l'intégrité	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Politique sur le règlement des conflits	x	✓	x	✓	x	x
Code de conduite pour les athlètes, entraîneur-euse-s, officiel-le-s et parents	x	✓	✓	✓	x	x
Code de conduite pour les moniteur-ric-e-s, guides, responsables de groupes, parents et accompagnateur-ric-e-s	✓	✓	x	✓	✓	x
Déclaration de services aux membres	✓	✓	x	✓	x	x
Politique d'évaluation et de gestion des risques de toute nature	✓	✓	✓	✓	x	✓
Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Politique sur la propriété intellectuelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Police d'assurance responsabilité civile 5 millions (autre que FQME)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Preuve de déclaration annuelle Registraire entreprise	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adhérence à l'éthique sur les sports	x	✓	✓	✓	✓	✓
Règlements généraux	✓	x	x	✓	x	x
Règlement de sécurité (pratique sportive encadrée pour OM uniquement)	✓	✓	✓	✓	x	x

